

# Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE)  
n°1272/2008



Date d'émission 14-oct.-2024

Date de révision 14-oct.-2024

Version 8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** QSil 553 A

### Autres moyens d'identification

**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Industrial silicone elastomer

**Application** Utilisation industrielle uniquement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

CHT USA, Inc.  
7820 Whitepine Road  
Richmond, VA 23237

#### **Fournisseur**

CHT USA, Inc.  
805 Wolfe Avenue  
Cassopolis, MI 49031

#### **Importateur**

CHT UK  
Amber House Showground Road  
TA6 6A Bridgwater (Somerset)  
England  
+44(0) 1278411400

CHT UK  
Amber House Showground Road  
TA6 6A Bridgwater (Somerset)  
England  
+44(0) 1278411400

Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** info.usa@cht.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** +1 (703) 527-3887 CHEMTREC

#### **Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

**Europe** 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Toxicité aquatique chronique**

Catégorie 3 - (H412)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### **Mentions de danger**

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

**Toxicité aiguë inconnue**

Le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3. Autres dangers****Autres dangers****PBT & vPvB**

Ce mélange contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). Ce mélange contient des substances considérées comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Octaméthylcyclotétrasiloxane	<0.1	556-67-2	209-136-7 (014-018-00-1)	Repr. 2 (H361f) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	10	Aucune donnée disponible

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****Estimation de la toxicité aiguë**

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	1540	2375	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Aucune information disponible.
----------------------------------------------------	--------------------------------

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée.
----------------------------------	------------------------------------------

**Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Dodecamethylcyclohexasiloxane 540-97-6	-	-	11 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 1.22 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 6.1 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	-	-	97.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 24.2 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
Octaméthylcyclotérasiloxane 556-67-2	-	-	73 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 73 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
 [5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.  
 [7] À court terme.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Dodecamethylcyclohexasiloxane 540-97-6	1.7 mg/kg bw/day [4] [6] 1.7 mg/kg bw/day [4] [7]	-	2.7 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 0.3 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 1.5 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 4.3 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
Octaméthylcyclotérasiloxane 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 13 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
 [5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.  
 [7] À court terme.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	1.2 µg/L	-	0.12 µg/L	-	-
Octaméthylcyclotérasiloxane 556-67-2	1.5 µg/L	-	0.15 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Dodecamethylcyclohexasiloxane 540-97-6	13 mg/kg sediment dw	1.3 mg/kg sediment dw	1 mg/L	3.77 mg/kg soil dw	66.7 mg/kg food
Decamethylcyclopentasiloxane 556-67-2	11 mg/kg sediment	1.1 mg/kg sediment	10 mg/L	2.54 mg/kg soil dw	16 mg/kg food

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
xane 541-02-6	dw	dw			
Octaméthylcyclotérasiloxane 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques</b>	Aucune information disponible.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
<b>Protection des mains</b>	Il est nécessaire de choisir et de porter une protection des mains appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Il est nécessaire de choisir et de porter une protection de la peau et du corps appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Liquide visqueux
<b>Couleur</b>	Beige
<b>Odeur</b>	Négligeable.
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point/intervalle d'ébullition °C</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	> 140 °C	CC (test en vase clos Closed Cup)
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>		Aucun(e) connu(e)

<b>pH</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité dynamique</b>	4,500 cps	
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>	1.60	Aucun(e) connu(e)
<b>Massé volumique apparente</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

## **9.2. Autres informations**

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucune information disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts** Aucun(e).

**mécaniques**

**Sensibilité aux décharges** Aucun(e).

**électrostatiques**

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**polymérisation dangereuse** Aucune information disponible.

### **10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
------------------	--------------------------------

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

ETAmél (voie orale) 44,439.90 mg/kg

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Octaméthylcyclotérasiloxane	= 1540 mg/kg ( Rat )	> 2375 mg/kg ( Rat )	= 36 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont repertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Octaméthylcyclotérasiloxane	Repr. 2

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### **11.2.1. Propriétés perturbatrices endocrinien**nes

**Propriétés perturbatrices endocrinien**nes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **11.2.2. Autres informations**

**Autres effets indésirables** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité pour le milieu aquatique** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Octaméthylcyclotérasiloxane	-	LC50: >500mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: >1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Bioaccumulation**

#### **Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Octaméthylcyclotérasiloxane	6.488

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Évaluation PBT et vPvB**

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB. Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Octaméthylcyclotérasiloxane	PBT & vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocrinien

#### **Propriétés perturbatrices endocrinien**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### **Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

#### **Propriétés PMT ou vPvM**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### IATA

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	non applicable
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

### IMDG

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non applicable
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	non applicable
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible

**RID**

14.1

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Dispositions spéciales Aucun(e)

**ADR**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Dispositions spéciales Aucun(e)

**ADN**

14.1

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

14.4

14.5

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations nationales****Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu** évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

**aquatique (WGK)**

**TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)**

Nom chimique	Numéro	Classe
Octaméthylcyclotérasiloxane	5.2.5	Classe I

**Pays-Bas**

**Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction**

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Octaméthylcyclotérasiloxane	-	-	Fertility Category 2

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme
<b>NZIoC</b>	Est conforme
<b>TCSI</b>	Est conforme

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Lista canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale, 50 %

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

**Méthode de classification**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 12-janv.-2021

Date de révision 14-oct.-2024

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

# Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE)  
n°1272/2008



Date d'émission 14-oct.-2024

Date de révision 14-oct.-2024

Version 6

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** QSil 553 B

### Autres moyens d'identification

**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Industrial silicone elastomer

**Application** Utilisation industrielle uniquement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

CHT USA, Inc.  
7820 Whitepine Road  
Richmond, VA 23237

#### Fournisseur

CHT USA, Inc.  
805 Wolfe Avenue  
Cassopolis, MI 49031

#### Importateur

CHT UK  
Amber House Showground Road  
TA6 6A Bridgwater (Somerset)  
England  
+44(0) 1278411400

CHT UK  
Amber House Showground Road  
TA6 6A Bridgwater (Somerset)  
England  
+44(0) 1278411400

Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** info.usa@cht.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** +1 (703) 527-3887 CHEMTREC

#### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)
------------------------------	----------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

**Toxicité aiguë inconnue**

Le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3. Autres dangers****Autres dangers****PBT & vPvB**

Ce mélange contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). Ce mélange contient des substances considérées comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Octaméthylcyclotétrasiloxane	<0.1	556-67-2	209-136-7 (014-018-00-1)	Repr. 2 (H361f) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	10	Aucune donnée disponible

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****Estimation de la toxicité aiguë**

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	1540	2375	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Aucune information disponible.
----------------------------------------------------	--------------------------------

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée.
----------------------------------	------------------------------------------

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Octaméthylcyclotérasiloxane 556-67-2	-	-	73 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 73 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	-	-	97.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 24.2 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
Dodecamethylcyclohexasiloxane 540-97-6	-	-	11 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 1.22 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 6.1 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.
- [5] Effets localisés sur la santé.
- [6] À long terme.
- [7] À court terme.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Octaméthylcyclotérasiloxane 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 13 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 4.3 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
Dodecamethylcyclohexasiloxane 540-97-6	1.7 mg/kg bw/day [4] [6] 1.7 mg/kg bw/day [4] [7]	-	2.7 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 0.3 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 1.5 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.
- [6] À long terme.
- [7] À court terme.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Octaméthylcyclotérasiloxane 556-67-2	1.5 µg/L	-	0.15 µg/L	-	-
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	1.2 µg/L	-	0.12 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitements des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Octaméthylcyclotérasiloxane 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	11 mg/kg sediment dw	1.1 mg/kg sediment dw	10 mg/L	2.54 mg/kg soil dw	16 mg/kg food

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Dodecamethylcyclohexasiloxane 540-97-6	13 mg/kg sediment dw	1.3 mg/kg sediment dw	1 mg/L	3.77 mg/kg soil dw	66.7 mg/kg food

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Aucune information disponible.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection des mains	Il est nécessaire de choisir et de porter une protection des mains appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.
Protection de la peau et du corps	Il est nécessaire de choisir et de porter une protection de la peau et du corps appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide visqueux
Couleur	Noir
Odeur	Négligeable.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point/intervalle d'ébullition °C	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucun(e) connu(e)
Limite d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	> 140 °C	CC (test en vase clos Closed Cup)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

<b>Viscosité cinématique</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité dynamique</b>	4,500 cps	
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>	1.60	Aucun(e) connu(e)
<b>  Masse volumique apparente</b>	Aucune donnée disponible	
<b>  Densité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>  Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>  Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

## **9.2. Autres informations**

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucune information disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).  
**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**polymérisation dangereuse** Aucune information disponible.

### **10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
------------------	--------------------------------

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

**ETAmél (voie orale)** 53,740.10 mg/kg

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Octaméthylcyclotérasiloxane	= 1540 mg/kg ( Rat )	> 2375 mg/kg ( Rat )	= 36 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui

sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Octaméthylcyclotérasiloxane	Repr. 2

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **11.2. Informations sur d'autres dangers**

##### **11.2.1. Propriétés perturbatrices endocrinien**nes

**Propriétés perturbatrices endocrinien**nes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **11.2.2. Autres informations**

**Autres effets indésirables** Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Octaméthylcyclotérasiloxane	-	LC50: >500mg/L (96h, <i>Brachydanio rerio</i> ) LC50: >1000mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i> )	-	-

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation**

#### **Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Octaméthylcyclotérasiloxane	6.488

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Évaluation PBT et vPvB**

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB. Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Octaméthylcyclotérasiloxane	PBT & vPvB

### **12.6. Propriétés perturbatrices endocrinien**

#### **Propriétés perturbatrices endocrinien**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **12.7. Autres effets néfastes**

#### **Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

#### **Propriétés PMT ou vPvM**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

#### **Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser les récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **IATA**

#### **Notes**

**La formation d'hydrogène gazeux pendant le stockage peut être observée. Le transport aérien est interdit si le produit est expédié dans des conteneurs ventilés.**

#### **14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**

non réglementé

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

non réglementé

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

non réglementé

#### **14.4 Groupe d'emballage**

non réglementé

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

non applicable

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

##### **Dispositions spéciales**

Aucun(e)

##### **Remarque :**

La formation d'hydrogène gazeux pendant le stockage peut être observée. Le transport aérien est interdit si le produit est expédié dans des conteneurs ventilés.

### **IMDG**

#### **14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**

non applicable

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

non réglementé

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

non réglementé

#### **14.4 Groupe d'emballage**

non réglementé

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI****RID**

14.1

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****14.3 Classe(s) de danger pour le transport****14.4 Groupe d'emballage****14.5 Dangers pour l'environnement****14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales Aucun(e)

**ADR****14.1 Numéro UN ou numéro d'identification****14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****14.3 Classe(s) de danger pour le transport****14.4 Groupe d'emballage****14.5 Dangers pour l'environnement****14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales Aucun(e)

**ADN**

14.1

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

14.4

14.5

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

**Allemagne**

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)

Nom chimique	Numéro	Classe
Octaméthylcyclotérasiloxane	5.2.5	Classe I

**Pays-Bas**

**Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction**

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Octaméthylcyclotérasiloxane	-	-	Fertility Category 2

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Noir de carbone - 1333-86-4	75	-
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	75	-
Fer (trioxyde de di) - 1309-37-1	75	-
Octaméthylcyclotérasiloxane - 556-67-2	70	-
Decamethylcyclopentasiloxane - 541-02-6	70	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone**  
non applicable**UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)****Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme
<b>NZIoC</b>	Est conforme
<b>TCSI</b>	Est conforme

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Lista canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

## **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

#### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale, 50 %

#### **Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

#### **Méthode de classification**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	D'après les données d'essai
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### **Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de

l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Date d'émission** 12-janv.-2021

**Date de révision** 14-oct.-2024

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**